

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

Délibération affichée

Le 07 MAI 2026

N° d'ordre : 33/2026

Domaine d'intervention : 7.1.1/ Budgets et comptes

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vint-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2026

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNÈTE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSÉLIN Johanna - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland ;
Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNÈTE Joel) : Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Néant

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION ADOPTANT LES BUDGETS PRIMITIFS 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet des budgets primitifs 2026, incluant la reprise des résultats de l'exercice 2025.

Le budget principal pour l'exercice 2026 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		BP 2026
011	Charges à caractère général	4 619 932,81
012	Charges de personnel	18 099 381,36
014	Atténuation de produits	53 391,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 999 824,97
66	Charges financières	58 762,17
67	Charges exceptionnelles	60 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 143 430,02
042	Opér.ordre de transf. entre sections	1 131 666,67
RAR	Restes à réaliser	215 327,52
Total		29 381 716,52

Recettes de fonctionnement		BP 2026
002	Résultat reporté	5 997 910,12
013	Atténuations de charges	232 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	404 379,66
73	Impôts et taxes	9 278 813,85
731	Fiscalité locale	9 002 664,00
74	Dotations et participations	4 022 620,00
75	Autres produits de gestion courantes	283 822,00
76	Produits financiers	6,89
77	Produits exceptionnels	0,00
042	Opér.ordre de transf. entre sections	100 000,00
RAR	Restes à réaliser	59 500,00
Total		29 381 716,52

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		BP 2026
13	Subventions d'investissement	500 000,00
16	Emprunts et dettes	334 987,72
20	Immobilisations incorporelles	434 592,63
21	Immobilisations corporelles	2 523 582,12
23	Immobilisations en cours	5 554 974,29
27	Autres immobilisations financières	80 000,00
040	Opér.ordre de transf. entre sections	100 000,00
RAR	Restes à réaliser	3 279 007,70
Total		12 807 144,46

Recettes d'investissement		BP 2026
001	Résultat reporté	3 197 451,60
10	Dotations fonds divers et réserves	303 000,00
13	Subventions d'investissement	1 950 629,31
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 143 430,02
024	Produits des cessions	0,00
040	Opér.ordre de transf. entre sections	1 131 666,67
RAR	Restes à réaliser	3 076 966,86
Total		12 807 144,46



Le budget annexe stationnement pour l'exercice 2026 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		BP 2026
002	Résultat reporté	873 207,94
011	Charges à caractère général	349 908,00
012	Charges de personnel	222 468,00
66	Charges financières	194 450,38
67	Charges exceptionnelles	25 000,00
042	Opér.ordre de transf. entre sections	555 227,09
023	Virement à la section d'investissement	0,00
RAR	Restes à réaliser	2 483,03
Total		2 222 744,44

Recettes de fonctionnement		BP 2026
75	Autres produits de gestion courantes	540 952,00
77	Produits exceptionnels	155 662,35
042	Opér.ordre de transf. entre sections	83 642,00
Total		780 256,35

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		BP 2026
16	Emprunts et dettes	313 549,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisation corporelles	257 550,00
23	Immobilisations en cours	71 900,00
040	Opér.ordre de transf. entre sections	83 642,00
RAR	Restes à réaliser	72 728,29
Total		799 369,83

Recettes d'investissement		BP 2026
001	Résultat reporté	3 396 592,56
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00
040	Opér.ordre de transf. entre sections	555 227,09
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
Total		3 951 819,65

Budget consolidé :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			GLOBAL
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
BUDGET PRINCIPAL	29 381 716,52	29 381 716,52	-	12 807 144,46	12 807 144,46	-	-
BUDGET ANNEXE	2 222 744,44	780 256,35	1 442 488,09	799 369,83	3 951 819,65	3 152 449,82	1 709 961,73
	31 604 460,96	30 161 972,87	- 1 442 488,09	13 606 514,29	16 758 964,11	3 152 449,82	1 709 961,73

RESULTAT CONSOLIDE 1 709 961,73 avec report des résultats n-1 et Restes à réaliser

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL
 LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;
- VU la délibération N° 14/2014- Référence 7.1 du 28 Avril 2014 décidant des modalités de vote du Budget de la Ville ;
- VU l'article L.521710-4 qui précise que le délai de communication du projet du budget à l'assemblée délibérante porté de 5 à 12 jours, le délai s'étend en jours calendaires ;
- VU la Délibération n°27/2026 du 9 Avril 2026 approuvant le Règlement Budgétaire et financier ;
- VU la délibération N°28/2026 du 9 Avril 2026 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 ;

VU la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux », jointe au projet de délibération ;

VU les maquettes budgétaires, ci annexées ;

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 24 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. MIRRE Jocelyn)

05 CONTRES

(M. LOBEAU Joel, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie ; Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le Budget principal 2026 et le budget annexe stationnement 2026 de la Collectivité, avec reprise du résultat de l'exercice 2025 et des restes à réaliser comme indiqué aux tableaux visés à l'exposé des Motifs ci-dessus.

Ces budgets ont été votés par nature pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement avec un vote formel sur chacun des chapitres.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER les virements de chapitre à chapitre (hors charges de personnel et frais assimilés) pour le budget principal dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette fongibilité des crédits sera réalisée conformément aux dispositions prévues par la délibération n°59/2023 du 16 novembre 2023 portant référentiel comptable m57.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

ARTICLE 4 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

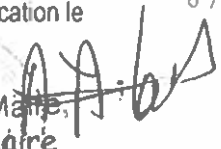
Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage *et/ou* la publication le

Et/ou la notification le

07 MAI 2026
07 MAI 2026

Le Maire,
Le Maire,
André ATALLAH

Fait à Basse-Terre, le 30 AVR. 2026

Le Maire
André ATALLAH